



La collecte des matières résiduelles à la Cité Verte est unique au Québec. Elle s'effectue à l'aide d'un système par aspiration des matières. Deux équipements composent ce système : des bornes (intérieures et extérieures) et un terminal de collecte des matières résiduelles. Afin d'éviter des bris aux équipements, certaines règles doivent être respectées.

Conservez cette fiche à portée de main!

Bornes extérieures

Les bornes extérieures dédiées aux commerces sont situées sur le site, près de l'immeuble Q. **Aucune matière de grand format ne doit être déposée dans les bornes**, au risque de bloquer le système. Les grands cartons ainsi que le verre recyclable doivent être déposés dans les trappes prévues à cet effet au terminal et les autres matières doivent être apportées à l'écocentre des Rivières.

 Borne extérieure

 Terminal



R Réduire
R Réemployer
R Recycler
 on gagne **tous** à trier



La gestion des matières résiduelles à la Cité Verte

MODE D'EMPLOI Commercial



BORNES

RECYCLAGE



Les matières doivent être déposées en vrac dans n'importe quelle borne recyclage du site.

MATIÈRES ACCEPTÉES

Papier et carton

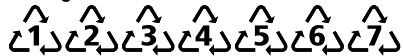
- Papier non souillé (journaux, circulaires, revues, annuaires, etc.)
- Boîtes d'œufs
- Boîtes de carton de petit format
- Contenants multicouches
- Livres qui ne peuvent pas être réutilisés

Métal

- Contenants d'aluminium (conserves, assiettes, canettes, etc.)
- Bouchons et couvercles de métal

Plastique

- Tous les contenants de plastique portant les logos suivants :



- Sacs de sacs noués et attachés, peu importe le type de sac (les sacs doivent être vides, soient exempts de factures ou autres papiers)

MATIÈRES REFUSÉES

Ces matières doivent être déposées au terminal de collecte des matières résiduelles.

- Verre
- Cartons de grand format

Ces matières doivent être déposées aux déchets :

- Papiers et cartons plastifiés, métallisés, cirés et carbone
- Papier mouchoir et essuie-tout
- Vaisselle en carton, nappe, serviette de table en papier

DÉCHETS



Les commerçants peuvent utiliser la borne d'ordure commerciale située à côté de l'immeuble Q. La trappe de cette borne est carrée et plus grande que les autres bornes d'ordures. Toutefois, vous devez vous procurer la clé auprès du propriétaire de l'immeuble. Si vos sacs sont suffisamment petits, vous pouvez utiliser n'importe quelle borne d'ordures du site.

Dimension des trappes non commerciale : 28 cm (11 po) de diamètre

MATIÈRES ACCEPTÉES

Les matières ne pouvant être recyclées et ne faisant pas partie de la liste ci-dessous.

MATIÈRES REFUSÉES

- Rognures de gazon (herbicyclage)

Ces matières doivent être gérées par des entreprises spécialisées :

- Résidus verts
- Branches
- Objets encombrants
- Matières dangereuses (piles et batteries, produits explosifs, bonbonnes de propane, essence, etc.)

Ces matières doivent être apportées à l'écocentres des Rivières

- Vaisselle et verre (peut causer des bris d'équipement)
- Matière hors dimension (manche à balais, patère, etc.)

RÉSIDUS ALIMENTAIRES



Les installations pour la collecte des résidus alimentaires ne sont pas fonctionnelles pour l'instant. D'ici là, les résidus alimentaires doivent être déposés avec le reste des déchets.

TERMINAL*

VERRE



Le verre est interdit dans le système de collecte souterrain puisqu'il pourrait causer des bris.

MATIÈRES ACCEPTÉES

- Bouteilles de vin
- Pots et autres bouteilles de verre

MATIÈRES REFUSÉES

Ces matières doivent être transportées à l'écocentre des Rivières.

- Porcelaine et céramique
- Ampoules
- Vitres, miroirs et verres de table

GROS CARTON



Les contenants de carton de grand format doivent être déposés dans la trappe prévue à cet effet au terminal de collecte.

MATIÈRES ACCEPTÉES

- Boîtes et emballages en carton

MATIÈRES REFUSÉES

- Carton ciré, plastifié, métallisé (déchets pour les matières de petite dimension ou écocentre pour les plus volumineuses)
Carton de petite dimension : borne d'ordures.
Carton de grande dimension : écocentre des Rivières.

MATIÈRES REFUSÉES DANS LES BORNES ET LE TERMINAL

ÉCOCENTRE

Spécialement pour les commerces et institutions de la Cité Verte, les matières refusées dans la borne des ordures dont le traitement ne doit pas être réalisé par une entreprise spécialisée (ex. matières dangereuses, résidus de construction, rénovation et démolition, déchets biomédicaux, etc.) sont acceptées à l'écocentre des Rivières, au 1700, rue Provinciale. **Les sacs d'ordures et les déchets non triés ne sont pas acceptés à l'écocentre.**

Pour des fins de vérification, les matières acheminées à l'écocentre doivent être déposées soit dans des boîtes de carton (petits formats - vaisselle brisée, ampoule, miroir, etc.), soit en vrac pour les ordures de grand format (boîte de carton plastifié, métallisé, ciré, etc.). **Pour accéder à l'écocentre, le commerçant doit présenter le compte de taxes ou le bail de son commerce et une preuve d'identification avec photo de la personne qui vient porter la matière à l'écocentre.**

Notez que les déchets, les résidus alimentaires ou les matières recyclables ne sont pas acceptés à l'écocentre.

GESTION DES DÉCHETS D'ORIGINE COMMERCIALE, NON-ACCEPTÉS DANS LES SITES DE LA VILLE

Chaque commerçant est responsable de se départir correctement de ses ordures spécialisées telles que les déchets médicaux ou pharmacologiques, les matières dangereuses, les résidus d'entretien paysager, les résidus de construction, de rénovation et de démolition.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter l'Arrondissement de La Cité-Limoilou au 418 641-6001.

*Le terminal n'est pas un écocentre.